

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six février à 20 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mr Patrice JEAN, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mme Nathalie WEIBEL, Mr Stéphane LABARRIERE, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Agathe LEMOINE donne pouvoir à Joseph LETOREY

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2013 est adopté.

FINANCES

2014-1 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire, propose de procéder aux attributions des subventions pour le BP 2014 :

ASSOCIATIONS	2013	2014
Amicale de Varaville	740	800
Comité des fêtes	4000	4000
Comité des fêtes 2	1090	1269
Office de Tourisme	3000	3000
Trait d'union	600	800
Chancordanse	600	750
Foot Ball	1050	1100
Varavillaise	500	500
Tir et Loisirs	330	330
Pétanque	440	500
Modélisme	400	400
Bien-être et culture	650	650
La Tribu de Sapeur	0	150
Théâtre de La Côte Fleurie	300	350
Donneurs de sang Cabourg	100	100
Restaurant du cœur Cabourg	250	300
SPA Cabourg	200	200
Secours catholique Cabourg	100	150
FNACA Cabourg	200	200

SNSM Dives sur Mer	200	200
CAPAC Dives sur Mer	150	200
Un Fleuve pour la Liberté Dives	100	100
Association des marais de la Dives	150	150
Pompiers	100	0
Tréfinmétaux Amiante Dives	200	0
Bouchons du Cœur Merville Franceville	100	100
Alcool Infos pays d'Auge - Lisieux	50	50
Cap Rando - Equemauville	200	150
Association Paralysés France-	50	50
Mucoviscidose - Calvados	150	100
Chambre des métiers- CIFAC	50	50
Association F. Alzheimer - Calvados	50	50
AFSEP (Sclérose en Plaques)	50	50
GONm- Calvados	150	150
CNAS	6170	5520
TOTAL	22 470	22 470

Entendu le rapport du Maire,
Vu la commission des finances en date du 18 février 2014,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Adopte les subventions aux associations.

2014-2 VENTE DES PARCELLES AA n°145-162-163-164-165

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 septembre 1991 autorisant la municipalité à acquérir la parcelle AA n° 144 (pour partie) appartenant à Monsieur Claude MARTY en vue de constituer une réserve foncière et, la délibération du 29 octobre 2010 dans laquelle le conseil municipal décidait d'acquérir les parcelles AA n°165 et n° 145 appartenant à Madame Françoise MARTY situées au n° 60 de la rue Président René Coty à l'angle de la rue St Charles, en zone UC du PLU afin de créer un nouveau commerce pour dynamiser la commune.

Depuis la municipalité a fait quelques travaux dans ce local, et un commerçant, monsieur SINGAL Sébastien domicilié sur la commune de Varaville souhaite acheter cette propriété communale en vue de créer un commerce alimentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil cette cession au prix de 65 000 € (soixante cinq mille euros).

- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2014,
- Vu l'intérêt des élus pour le développement des commerces sur Varaville,

Le conseil, à l'unanimité:

- Donne un avis favorable au projet,
- Décide la cession des parcelles cadastrées AA n°145-162-163-164-165 pour une contenance totale de 433 m² situées au 60 avenue Président René Coty et angle de la rue St Charles,
- Désigne Maître LESAULNIER Fabrice notaire à Merville Franceville pour représenter la commune,
- Autorise le maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété et toutes pièces nécessaires constatant le changement de propriété chez maître LESAULNIER Fabrice notaire pour établir l'acte correspondant,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

II - QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; il informe le conseil:

- Une requête a été déposée par l'association AIRIVA contre la commune de Varaville, aux fins d'annuler la délibération du 18 décembre 2013 autorisant le maire à vendre une partie de la parcelle AD n° 31 à la CCED pour la construction du RAM (Relais assistants maternelles). Maître GORAND défendra la commune dans cette affaire.
- Monsieur le Maire fait le point sur les derniers contentieux :
 - Dossier Jacquet pour la nomination d'un expert judiciaire, en attente.
 - Dossier CU n°01472412B0017 du 24/7/2012 SCI 1 bis rue Guillaume Le Conquérant : Mr Caballero a perdu au Tribunal Administratif, aujourd'hui le dossier est en appel.
 - Dossier ECOLAC (déjà débouté en cours d'appel) a relancé un contentieux pour une requête à caractère indemnitaire relatif au retrait du permis de construire n°01472407P0034. Sens des conclusions rendu le 12 février 2014 : rejet sur le fond, motif : autorité de la chose jugée.

INFORMATION : AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC FERMÉE

La CCED a informé la Mairie que les travaux d'assainissement imposent les dispositions suivantes :

- à compter du 3 mars 2014 pour une période de 15 jours environ, en raison de l'ouverture d'une tranchée au niveau du carrefour de l'avenue du Président René COTY et de l'Avenue du Général LECLERC, l'avenue du Président René COTY sera barrée dans les deux sens, les accès à Cabourg venant de Merville-Franceville et à Merville-Franceville venant de Cabourg étant rendus impossibles
- à compter du 3 mars 2014 pour une période de 15 jours environ, en raison de la pose de canalisations, l'avenue du Général LECLERC sera barrée de l'avenue Président René COTY au carrefour de la rue Gossard qui reste, elle, ouverte à la circulation
- au de là de cette période et pour la durée des travaux, la rue du Général LECLERC sera barrée dans les deux sens de la rue Gossard à la ferme Richard, la rue Gossard reste, elle, ouverte à la circulation
- Pendant toute la durée de ces travaux, les accès des riverains et des véhicules prioritaires seront facilités

Pour tout complément d'informations souhaité,

Le Service Maîtrise d'ouvrage de la CCED reste à votre disposition :

- en appelant au 02 31 28 39 97
- ou à l'adresse : ZAC de la Vignerie – rue des Entreprises à Dives-sur-Mer

Numéros d'ordre des délibérations prises :

2014-01 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014 DU BUDGET PRIMITIF 2014

2014-02 VENTE DES PARCELLES AA n°145-162-163-164-165

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.